

Département
Du Bas-Rhin

Arrondissement
De Sélestat-Erstein

Nombre de Conseillers

Elus :
11

Conseillers en
fonction :
08

Conseillers présents :
08

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBEIS

**Séance
du 06 Avril 2018
19h30**

(convocation du 03/04/2018)

L'an Deux Mil Dix-Huit, le 06 avril, le Conseil Municipal de la commune d'URBEIS s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Rémy ANTOINE-GRANDJEAN, Maire.**

Etaient présents :

Les Adjoints :

M. Marc NIESS et M. Abel MANGEOLLE

Les Conseillers Municipaux :

MMES Christine BALLAND, Michèle SCHWETTERLE, et
MM. Michaël GRANDJEAN, Hervé ANCEL et Vincent
HEBERLE

Absent excusé :

/

Absent non excusé :

/

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance : **Mme Christine BALLAND**

Monsieur Rémy ANTOINE-GRANDJEAN, Maire d'Urbeis remercie toutes les personnes présentes, le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

Après approbation du compte rendu du 12/06/2018, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point 018 'contrat départemental de développement territorial et humain' ainsi que le point 019 'voirie : investissements 2018', et le point 020 'choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie'. Après accord de l'ensemble des membres présents, Monsieur le Maire décide de passer au point 009/2018 de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 009 / Commune : vote du C.A. 2017 et du Compte de Gestion 2017,
- 010 / Commune : Affectation du Résultat 2017,
- 011 / Commune : approbation du Budget Primitif 2018,
- 012 / Vote des Taxes Locales,
- 013 / Forêt : vote du C.A. 2017 et du Compte de Gestion 2017,
- 014 / Forêt : Affectation du Résultat 2017,
- 015 / Forêt : approbation du Budget Primitif 2018,
- 016 / Investissements 2018,
- 017 / Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation de mise en concurrence par le CDG67,
- 018 / Contrat Départemental de développement territorial et humain,
- 019 / Voirie : investissements 2018,
- 020 / Choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie,

Informations diverses

009/ Commune : vote du C.A. 2017 et du Compte de Gestion 2017

a/ vote du C.A. 2017

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017

- Section de fonctionnement :	Recettes :	267.003,52 €
	Dépenses :	206.525,61 €
	Résultat :	60.477,91 €
- Section d'investissement :	Recettes :	120.193,60 €
	Dépenses :	21.781,64 €
	Résultat :	98.411,96 €

Après en avoir délibéré,

le **Conseil Municipal**, hors la présence de Monsieur le Maire, **approuve à l'unanimité**, le Compte Administratif Commune de l'exercice 2017 ainsi présenté.

b/ vote du Compte de Gestion 2017

Le **Conseil Municipal approuve à l'unanimité**, le Compte de Gestion de la Commune pour l'exercice 2017 dressé par le receveur principal.

010/ Commune : affectation du résultat 2017

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<u>Résultat de fonctionnement</u>	
A. Résultat de l'exercice	60.477,91
B. Résultat antérieur reporté	137.792,54
C. Part affectée investissement	- 102.258,89
D. Résultat à affecter	96.011,56
<u>Solde d'exécution de la section d'investissement</u>	
E. Solde d'exécution d'investissement	98.411,96
F. Résultat reporté	- 102.258,89
G. Solde d'exécution cumulé d'investissement (D001)	- 3.846,93

1/ Report en dépense d'investissement C/001	3.846,93
2/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	63.846,93
3/ Report en recette de fonctionnement C/002	32.164,63

Approuvé à l'unanimité des membres présents

011/ Commune : approbation du Budget Primitif 2018

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, les propositions du Budget Primitif Commune de l'exercice 2018, à savoir :

<u>BUDGET COMMUNE 2018</u>		
- Section de fonctionnement :	recettes & dépenses	264.700,00 €
- Section d'investissement :	recettes & dépenses	176.200,00 €

Le **Conseil Municipal approuve, à l'unanimité,**
le Budget Primitif de la Commune 2018 ainsi présenté.

012/ Vote des Taxes Locales

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,
à l'unanimité ,
d'augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2018 de 2,5 %.**

En tenant compte des bases prévisionnelles 2017 et des taux actualisés, ces taxes rapporteront à la commune les produits suivants :

- taxe d'habitation	12,19 % produit attendu	54.160,00 €
- taxe foncière bâtie	8,70 % produit attendu	26.126,00 €
- foncière non bâtie	77,05 % produit attendu	17.182,00 €
soit un total de :		97.468,00 €
+ allocations compensatrices		6.237,00 €

soit un montant total de : 103.705,00 €

Montants auxquels il faudra retrancher le reversement au FNGIR qui s'élève à **17 453,00 €**, ce qui donne un montant total de **86.252,00 €**.

013/ Forêt : vote du C.A. 2017 et du compte de gestion 2017

a/ vote du C.A. 2017

COMPTE ADMINISTRATIF FORET 2017

- Section de fonctionnement :	Recettes :	79.605,90 €
	Dépenses :	99.966,03 €
	Résultat :	- 20.360,13 €
- Section d'investissement :	Recettes :	12.763,54 €
	Dépenses :	1.295,19 €
	Résultat :	11.468,35 €

Après en avoir délibéré,

le **Conseil Municipal**, hors la présence de Monsieur le Maire, **approuve à l'unanimité**, le Compte Administratif Forêt de l'exercice 2017 ainsi présenté.

b/ vote du compte de gestion 2017

Le **Conseil Municipal approuve à l'unanimité**, le Compte de Gestion de la Forêt pour l'exercice 2017 dressé par le receveur principal.

014/ Forêt : affectation du résultat 2017

Après avoir examiné le compte administratif du budget forêt statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<u>Résultat de fonctionnement</u>	
A. Résultat de l'exercice	- 20.360,13
B. Résultats antérieurs reportés	76.976,95
C. Part affectée investissement	- 12.763,54
D. Résultat à affecter	43.853,28
<u>Solde d'exécution de la section d'investissement</u>	
E. Solde d'exécution d'investissement	11.468,35
F. Résultat reporté	- 12.763,54
G. Solde d'exécution cumulé d'investissement (D 001)	- 1.295,19
1/ Report en dépense d'investissement C/001	1.295,19

2/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	1.295,19
3/ Report en recette de fonctionnement C/002	42.558,09

Approuvé à l'unanimité des membres présents

015/ Forêt : approbation du Budget Primitif 2018

Monsieur Marc NIESS, 1^{er} Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal, les propositions du Budget Primitif Forêt de l'exercice 2018, à savoir :

BUDGET FORET 2018

- Section de fonctionnement :	recettes & dépenses	164.800,00 €
- Section d'investissement :	recettes & dépenses	27.145,00 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité,
le Budget Primitif Forêt 2018 ainsi présenté.

016/ Investissements 2018

Monsieur le Maire énumère les différents projets d'investissements à savoir :

- Voirie communale : bicouche rue des Champs d'Yvrée ;
réfection rue des Cruses ;
réfection rue Blanche Maison (tranche 1) ;
- Achat d'un défibrillateur ;
- Accès handicap école ;
- Fibre optique ;
- Achats de terrains (forêt) ;
- Création de pistes (forêt).

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve**, à l'unanimité, les projets d'investissements dans leur globalité,
- **charge** Monsieur le Maire de faire établir les devis,
- **autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces investissements.

017/ Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation de mise en concurrence par le CDG67

POJET DE DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du __/__/__

VU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à**

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire ;

AUTORISE le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRACL/général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation ;

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019.

DETERMINE le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de santé complémentaire pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit (montant estimé) :

- Forfait mensuel en € par agent :.....
- Montant brut annuel en € par agent :.....
- Critères de modulation (le cas échéant) :

☐ selon les revenus

Modalités :
.....
.....
.....
.....

☐ selon la composition familiale

Modalités :
.....
.....
.....

018/ Contrat Départemental de développement territorial et humain

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fond de développement et d'attractivité, le Fond d'innovation territoriale, le Fond de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un Conseil de Territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité

- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

.....

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE

- d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
 - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
 - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante
- de charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

019/ Voirie : investissements 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des estimations réalisées pour les travaux de voirie nécessaires :

Rue des Cruses :	47.575,79€ + 14.580,30€ = 62.156,09€
Impasse ferme HUMBERT et EGLI :	32.286,88€
Rue des Frais Champs :	12.685,20€ + 29.910,35€ = 42.595,55€
Rue Blanche Maison :	29.808,52€ + 24.319,91€ = 54.128,43€

21.924,58€

125.791,50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'échelonner** ces travaux sur une durée de 3 ans,
- **de prévoir** pour 2018, la réfection de la rue des Cruses, Blanche Maison et des Champs d'Yvrée,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux s'y rapportant,
- **de charger** Monsieur le Maire de déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du fond de solidarité.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la consultation de deux sociétés pour mener à bien la mission de l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de voirie. Les deux sociétés sont 'a2vp' et 'TOPOS'.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de retenir l'offre de M. Vincent NEUBRAND 'a2vp' 11a, rue du Giessen 67220 THANVILLE pour un montant de 9.200€ HT ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

Informations diverses

**Transmis en sous-préfecture,
le 10 avril 2018**
**Publication,
le 10 avril 2018**

Certifié exécutoire
URBEIS, le 06 avril 2018
Le Maire,
Rémy ANTOINE-GRANDJEAN